
**PROGRAMME DU CYCLE 2010 DE FORMATION
CONTINUE DES ANCIENS EXPERTS**

.....

Le CFCECAP et la CECAV organisent conjointement un cycle de formation continue destiné aux experts déjà inscrits sur les listes des cours d'appel de Paris et Versailles.

Il s'agit d'un cycle de 6 conférences de formation générale, qui ne traite donc pas des spécificités des expertises dans les différentes branches, ce qui est de la compétence des compagnies mono disciplinaires, ou des groupes de spécialité, selon le cas.

Il est conseillé aux experts qui entendent renouveler leur inscription à l'issue de la période quinquennale, de suivre une ou deux fois le cycle complet, et au moins deux ou trois fois la conférence n°1, dans ladite période quinquennale (nous rappelons que le suivi de formations est une condition impérative de réinscription sur les listes d'expert¹).

Chaque expert peut choisir chaque année un certain nombre de conférences, en fonction de ses contraintes d'emploi du temps, et étaler ainsi sa formation sur plusieurs années.

Les 6 conférences auront lieu au siège de la CNCEJ (de 17h30 à 19h30),
10 rue du Débarcadère 75017 PARIS (salle PRADEAU, 1^{er} sous-sol / niveau – 1)

Une attestation de présence sera fournie en une fois en fin de cycle pour chaque expert avec indication des conférences auxquelles il a effectivement participé (les attestations doivent être présentées lors des réinscriptions).

Nous demandons aux experts concernés de s'inscrire dès réception du présent avis par leur Président de Compagnie et au plus tard dans la première semaine du mois de septembre 2010.

Deux envois sont nécessaires pour l'inscription, l'un par courrier électronique, l'autre par la poste.

Par courriel : COUPON ci-joint dûment complété à l'attention du secrétariat du Président de CFCECAP : Monsieur Didier FAURY - PROREVISION - 140 boulevard Haussmann - 75008 PARIS - tél : 01.53.83.85.28 - fax : 01.42.25.66.21 - e.mail : chantal.michenon@prorevisi.fr

¹ Décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 - article 10 :

« Les demandes de réinscription pour une durée de cinq ans sont envoyées avant le 1^{er} mars de chaque année au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel le candidat exerce son activité professionnelle ou possède sa résidence.

La demande est assortie de tous documents permettant d'évaluer :

1. L'expérience acquise par le candidat, tant dans sa spécialité que dans la pratique de la fonction d'expert depuis sa dernière inscription ;
2. La connaissance qu'il a acquise des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction confiées à un technicien **ainsi que les formations qu'il a suivies dans ces domaines** ».

Par courrier : COUPON + Chèque de participation au trésorier du CFCECAP - Monsieur Jean-Michel GARNIER - 52 rue la Boétie - 75008 PARIS - tél : 01.45.62.20.31 - fax : 01.45.61.03.43 - e.mail : jmgarnier@club-internet.fr

L'inscription est valable pour l'ensemble du cycle, quelque soit le nombre de conférences auxquelles l'expert assistera.

Ce cycle n'est ouvert qu'aux experts inscrits sur la liste de la Cour et régulièrement inscrits à leur compagnie.

Cette formation peut éventuellement être prise en charge par :

- le FIFPL, pour les professions libérales, 35/37 rue Vivienne 75083 - Paris Cedex 02)
- le Fonds d'Assurance des Professions Médicales (14, rue Fontaine – 75 009 Paris)

S'il souhaite solliciter cette prise en charge, il revient à l'expert de gérer directement sa demande auprès de l'organisme concerné, étant rappelé que les dossiers doivent être déposés avant le début de la formation.

**CYCLE 2010 DE FORMATION DES ANCIENS EXPERTS
PRÈS LES COURS D'APPEL DE PARIS ET VERSAILLES**

Monsieur ou Madame : _____ (nom) _____ (prénom)

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Adresse Mail : _____

Branche / Rubrique / Spécialité : _____

Entourer les conférences choisies pour le cycle 2010 : 1 2 3 4 5 6

Montant : conférences x 30€ : =€
par chèque à l'ordre de la CECAV

À le

Signature :

NOTA :

- Il ne sera pas accusé réception du chèque.

REÇU POUR VOTRE COMPTABILITE

A remplir par le participant et à conserver par devers lui. -. Ne pas le retourner à la compagnie des experts.
Une fois rempli, il sert de justificatif fiscal

M./Mme

S'inscrit au cycle 2010 de formation des anciens experts inscrits sur les listes des Cours d'appel de Paris et Versailles

Montant réglé en € :

Par chèque n° sur la banque.....

Fait à le

Signature :